



## CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°16-avis-EP-carriere-CMGO

#### **Présents :**

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric **Conseillers Municipaux**

#### **Absents excusés :**

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

## **I - Exposés des motifs**

La demande est présentée par M. Pascal TRESKOS, Directeur de la SAS CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest), dont le siège social est situé Avenue Charles Lindberg 33700 MÉRIGNAC, en vue d'être autorisé à renouveler et étendre la carrière de sables et graviers située aux lieux-dits « Laussignan », « Aux Ajoncs », « Boissonade » et « Guiné » sur le territoire de la commune de Layrac.

Cette demande d'autorisation environnementale a été soumise à enquête publique du lundi 7 février au jeudi 10 mars 2022, dans un rayon d'affichage réglementaire de 3 km.

Cette enquête concerne les communes de Layrac, Castelculier, Lafox, Sauveterre-Saint-Denis, Moirax et Boé.

Madame Gilberte GIMBERT a été désignée commissaire enquêteur.

## **II - Considérants et références juridiques**

Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Code du Travail,  
Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique,  
Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux désignant le commissaire enquêteur,  
Vu la demande présentée par M. Pascal TRESKOS, Directeur de la CMGO,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ABSTENTION(S) :**

**DONNER** : un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CMGO.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Cyriaque  
ORDRONNEAU

Mme Pascale Luguët